

Communiqué de presse

Bordeaux, le 27 novembre 2017

SAINT-FOY CÔTES DE BORDEAUX : 1 AN DÉJÀ !

Le 24 novembre 2016, l'appellation Sainte-Foy Bordeaux rejoignait l'Union des Côtes de Bordeaux, devenant officiellement Sainte-Foy Côtes de Bordeaux. 1 an après, les **1ères bouteilles** avec la nouvelle dénomination **font leur apparition** dans les linéaires, signe d'une révolution en coulisses pour toute l'appellation.

Ce qui a changé

Désormais le 5^{ème} membre de l'Union des Côtes de Bordeaux, Sainte-Foy Côtes de Bordeaux a depuis son intégration connu de **nombreux bouleversements**. Le 1^{er}, et aussi le plus visible, **l'apparition du logo de l'appellation**, selon la charte des Côtes, **sur toutes les étiquettes**. « *Une marque de reconnaissance qui permet clairement d'identifier nos appellations* » rappelle Patricia Zabalza, directrice des Côtes. Mais c'est surtout en matière de promotion que le changement a été le plus important. Salons professionnels internationaux, masterclass, voyages de presse, dégustations ... **des vins et des représentants de Sainte-Foy ont été intégrés à toutes les actions de promotion** de l'Union tant à l'export qu'en France. « *Pour notre première année, un tiers de nos vigneronns ont participé à ces actions. La dynamique et les moyens de l'Union des Côtes nous ouvrent de nouvelles portes et nous font connaître auprès de nombreux professionnels !* » confie Christiane Deffarge, présidente de l'appellation.

Ils en parlent

Premiers concernés, les vigneronns de Sainte-Foy Côtes de Bordeaux s'expriment sur ce changement.

Nadine Picant, Château Hostens-Picant : « *l'entrée des Sainte-Foy dans le groupe des Côtes marque une reconnaissance du travail accompli depuis de nombreuses années et la mise en valeur de nos terroirs. Je pense que c'est à l'international que l'impact sera le plus visible : nous commençons à voir sur le terrain l'intérêt des clients pour cette nouvelle appartenance.* »

Olivier Desgouillons, négociant – Finest Wine : « *j'ai senti un réel intérêt des clients pour « la marque Côtes de Bordeaux » et pour les vins de Sainte-Foy. L'identification à la famille des Côtes permet une explication plus facile pour nos clients du grand export pour qui l'appellation Sainte-Foy était jusqu'ici méconnue. Cela nous a aussi permis de participer aux opérations collectives Côtes de Bordeaux (Prowein, Hong Kong Wine Fair). C'est très positif !* »

Pierre Franc de Ferrière, Château Carbonneau : « *C'est un pas en avant ! Faire partie des Côtes nous donne accès à une plus vaste audience, mais je ressens aussi un véritable enthousiasme qui me donne envie de m'impliquer dans les démarches et actions mises en place. Il y a un potentiel, il faut maintenant l'exploiter.* »

A propos de Sainte-Foy Côtes de Bordeaux – L'Union des Côtes de Bordeaux regroupe 5 appellations : Blaye, Cadillac, Castillon, Francs et Sainte-Foy Bordeaux. Vins de qualité à des prix accessibles, les Côtes de Bordeaux produisent principalement des rouges (97%), gourmands, élégants, ronds et structurés... mais aussi des blancs secs et liquoreux.

Service de presse
Union des Côtes de Bordeaux

Aurélie Lascourrèges

Téléphone : + 33 (0)5 56 00 21 98 — mobile : + 33 (0)6 29 49 17 27
a.lascourreges@bordeaux-cotes.com

